

RAPPORT N° 04/6-31
au Conseil Municipal

OBJET

AVENANTS A DES BAUX A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

HV 173 p / SNC PROFILEX
HV 173 p / Franchin MINATCHY ET Olivienne MOUTOUSSAMY (Garage Minatchy)

La Commune a consenti par voie de bail à construction à la SNC PROFILEX, ainsi qu'à Monsieur MINATCHY, la mise à disposition des parcelles HV 174 et HV 175 sur la Zone d'Activités de Foucherolles.

Dans le cadre de la réalisation de leurs constructions respectives, ces personnes ont empiété des bandes de terrains situées au Sud et à l'Ouest de la parcelle HV 173 (confer plan).

Aujourd'hui, ces entreprises souhaitent bénéficier par voie d'avenant à leur bail de la jouissance de ces terrains.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer les actes y afférents, selon les conditions juridiques et financières visées en annexe, avec :

- 1) avec la SNC PROFILEX pour 266 m²
- 2) avec Monsieur Franchin MINATCHY et Madame MOUTOUSSAMY Olivienne, pour 277 m².

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

.....

DELIBERATION N° 04/6-31
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

**AVENANTS A DES BAUX A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES**

HV 173 p / SNC PROFILEX
HV 173 p / Franchin MINATCHY ET Olivienne MOUTOUSSAMY (Garage Minatchy)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-31 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la régularisation de l'empiètement de terrain sur une partie de la parcelle HV 173p par la SNC PROFILEX d'une part, et par Monsieur Franchin MINATCHY et Madame MOUTOUSSAMY Olivienne d'autre part.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes à passer avec la SNC PROFILEX et Monsieur Franchin MINATCHY et Madame MOUTOUSSAMY Olivienne.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004



René-Paul VICTORIA

**AVENANTS A DES BAUX A CONSTRUCTION
SUR ZONE D'ACTIVITES FOUCHEROLLES POUR
LA SNC PROFILEX**

M. Franchin MINATCHY & MME MOUTOUSSAMY Olivienne (Garage Minatchy)

I- CONDITIONS JURIDIQUES

Nature de l'acte : avenant au bail à construction en vue de régularisation des empiètements de terrains, pour la durée restant à courir de chacun des 2 baux respectifs.

II- ATTRIBUTAIRES

ZA FOUHEROLLES	Réf. cadastrales	Bail à construction 30 ans	Surfaces sup.	Loyer de l'avenant
SNC PROFILEX	HV 175 (2 997 m ²)	01/01/2002 au 31/12/2031	266 m ²	Identique à celui figurant dans le bail à construction soit : - 2 ans à 0,29 €/m ² /mois - 5 ans à 0,33 €/m ² /mois - 5 ans à 0,38 €/m ² /mois - au-delà, indexation sur l'indice INSEE.
Franchin MINATCHY MOUTOUSSAMY Olivienne	HV 174	01/01/03 au 31/12/2032	277 m ²	Identique à celui figurant dans le bail à construction soit : - 3 ans à 0,29 €/m ² /mois - 5 ans à 0,33 €/m ² /mois - 5 ans à 0,38 €/m ² /mois - au-delà, indexation sur l'indice INSEE.

RAPPEL DES MODALITES DE LOYER DES BAUX

Loyer des 5 premières années 1,90 F / m² / mois soit 0,29 € / m² / mois

Loyer des 5 années suivantes 2,20 F / m² / mois soit 0,33 € / m² / mois

Loyer des 5 dernières années 2,52 F / m² / mois soit 0,38 € / m² / mois

Loyer de la dix-septième à la trentième année : loyer de base de la 15^{ème} année sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

III- CLAUSES PARTICULIERES

Identiques à celles précisées dans la Délibération du Conseil Municipal du 20/10/2000.



5.00

SNC PROFILEX

HV 175

266 m²

Assistance Electronique

HV 173

USINE RELAIS

Fo Yam

277 m²

Garage
Hinatchy

HV 174

GUADELOUPE

la

de

RUE

1962

